

## Agenda 21 communal

L'Agenda 21 de Chaville est une déclinaison de l'Agenda 21 communautaire de Grand Paris Seine Ouest.



Issus de la prise de conscience de la nécessité de repenser la notion de développement, et formulés lors de la conférence de Rio de 1992, les concepts de développement durable et d'Agenda 21, constituent les objectifs et plan d'action programmatique pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population.

Grand Paris Seine Ouest est investie, avec les villes qui la composent, dans la démarche de rédaction de son Agenda 21. Outre le projet commun, qui fait l'objet d'une coopération intercommunale, chaque municipalité s'est engagée à élaborer un « volet communal » concernant ses domaines de compétence spécifiques.

L'Agenda 21 de Chaville est le fruit d'un travail de concertation entre :

- > Les élus
- > Les services de la commune
- > Le Conseil Communal de Développement Durable, représentant les habitants de de Chaville

## Les principes de l'Agenda 21 communal

1. Contribuer localement à relever le défi du changement climatique
2. Préserver l'environnement et le cadre de vie
3. Poursuivre un développement économique durable et équilibré
4. Garantir le « bien vivre ensemble »
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour du développement durable
6. Faire de Chaville une commune exemplaire

## LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- ▶ Grand Paris Seine Ouest : Agenda 21 communautaire



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS